

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le vingt-huit du mois de novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BUFFET Michel, CROISSET Jean-Michel, BERIAM Michèle, BARBEREAU Gérard, CHENNEVEAU Christelle, FOUCHER Evelyne, FRANCHET Eveline, FRANCHET Jean-Louis, VANNEAU André.

Absents excusés : Mmes MANUEL Jacqueline, PORNIN Frédérique, MM., DOMINGUEZ Pascal, FUSIL Daniel, TOUCHAIN Yves pouvoir à FRANCHET Jean-Louis. Madame Michèle BERIAM a été élue secrétaire de séance.

1. **Demande de DETR 2014 – choix des projets**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des opérations subventionnables au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2014, notamment :

- **les Centres de Secours et de première intervention** (dans le cadre du Patrimoine bâti)
Taux limité à 20 % avec un plafond de subvention de 50 000 €
- **Les bibliothèques et médiathèques publiques** (services au public en milieu rural)
Taux de subvention de 20 à 40 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De déposer un dossier de demande de subvention pour la construction ou la réhabilitation du Centre de Secours
- Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier d'avant projet selon les options : construction ou réhabilitation du bâtiment existant

2. **Demande de subvention DSR 2014**

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet d'aménagement de sécurité sur la commune dont le montant estimatif des travaux s'élève à 79 530 € hors taxe et propose de déposer ce dossier au titre de la DSR 2014 (Dotation de Solidarité Rurale).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver ce projet, son coût et ses modalités de financement
- de solliciter la subvention auprès du Conseil Général de Loir et Cher au titre de la DSR 2014
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces afin de mener à bien cette affaire.

3. **Subventions aux associations communales**

Le conseil municipal, après en voir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Association	
AFN	160
FNACA	160
Coopérative scolaire	160
APE (1)	0
Donneurs de sang	160
Entente sportive (2)	2910
Cochonnais Dhuizonnais	160
GIDEC de Sologne	80
AFR/ la Ruche	160
Souvenir Français	30
CLAP	160
UNRPA	160
Celt'Hic Pocrasses	160
Club Modélisme 41	160
Amicale des Pompiers	160

(1) APE : L'association est en sommeil ; Pas de versement de subvention pour l'année 2013. En cas de reprise de l'activité en 2014, le conseil municipal reconsidérerait sa décision.

(2) Entente Sportive : Michèle BERIAM conteste le montant versé en raison du peu d'activités du club sur la commune de Dhuizon.

Après discussions, la totalité de la subvention sera versée ; Jean-Michel CROISSET rencontrera le Président afin de le sensibiliser sur les efforts financiers de la commune et l'inviter à dynamiser les activités sur la commune.

4. Autorisation de payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des devis signés pour l'acquisition de matériel destiné aux services techniques et demande l'autorisation au conseil municipal de régler les factures afférentes avant le vote des budgets 2014 :

Budget principal

COMPTE	INTITULE DE LA DEPENSE	MONTANT
21578	Elagueuse	18 000 €

Budget Eau

COMPTE	INTITULE DE LA DEPENSE	MONTANT
2158	Matériel divers	2 900 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à régler les dépenses ci-dessus énoncées avant le vote du budget 2014.
- Précise que les crédits nécessaires à ces dépenses seront repris aux budgets primitifs 2014, respectivement sur le budget principal « commune », et budget annexe « Eau »

5. Révision des Tarifs municipaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Révise les tarifs de la façon suivante :
 - **Cantine,**
 - Repas enfant : 3.30€
 - Repas adulte : 4.70€
 - **Garderie**
 - Ticket : 1.70 €
- Précise que ces tarifs seront applicables à la rentrée scolaire 2014/2015 soit à compter du 25 août 2014

Les autres tarifs municipaux (concession cimetière, eau, assainissement, location salle des fêtes) sont inchangés

6. Avancement de grade : détermination des taux de promotion

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/PROMOUVABLES (%)
ATSEM Principal de 2 ^{ème} Classe	ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	100
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte, à l'unanimité cette proposition
- Charge Monsieur le Maire de saisir le Comité Technique Paritaire
- Précise que cette décision ne sera applicable qu'après avis favorable du Comité Technique Paritaire

7. Reforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire présente aux membres présents le projet retenu par le conseil d'école en date du 26 novembre :

- Organisation de la semaine scolaire sur 5 jours dont le mercredi matin
 - Lundi et Vendredi
 - Temps de garderie (accueil payant) 7H30/8H45
 - Temps de classe : 8H45/12H
 - Temps repas et pause méridienne 12H/13H30
 - Temps de classe 13H30/14H45
 - Temps de garderie (temps libéré) 14H45/16H15
 - Temps de garderie (accueil payant) 16H15/18H30
 - Mardi et Jeudi
 - Temps de garderie (accueil payant) 7H30/8H45
 - Temps de classe : 8H45/12H
 - Temps repas et pause méridienne 12H/13H30
 - Temps de classe 13H30/16H15
 - Temps de garderie (accueil payant) 16H15/18H30
 - Mercredi :
 - Temps de garderie (accueil payant) 7H30/8H45
 - Temps de classe : 8H45/11H45

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour l'organisation de la semaine scolaire telle que présentée
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette décision.

Informations diverses :

- Grève des enseignants jeudi 5 décembre en protestation de la réforme sur l'aménagement des rythmes scolaires ; 3 enseignants sur 5 sont déclarés grévistes (soit + de 25 %), le service minimum d'accueil sera donc mis en place ; Selon le recensement effectué auprès des parents, 7 ou 8 élèves devraient être accueillis en garderie. Les services municipaux seront organisés en conséquence.
- Repas de Noël à la cantine, jeudi 19 décembre. Les élus intéressés pour partager ce repas à la cantine doivent retirer un ticket à la mairie.
- Vœux au personnel communal : jeudi 19 décembre à 18 heures.
- Blog de la bibliothèque : Monsieur TELLIER demande l'autorisation de créer un blog de la bibliothèque, qui serait accessible via le portail www.culture41.fr et le site de la commune. Autorisation accordée.

Questions diverses

- Christelle CHENNEVEAU : souhaite que la sonnerie de la pendule de la mairie soit remise en service.
⇒ l'entreprise GOUGEON chargée de l'entretien sera contactée
- Jean-Michel CROISSET rend compte des problèmes techniques rencontrés pour vider l'étang. L'idée était de vider l'étang pour dénombrer le poisson et empoissonner.

Le dispositif de vidange est cassé ; une tranchée a été creusée par les services techniques pour abaisser le niveau d'eau et tenter d'accéder au dispositif et procéder aux réparations.

Pas de pêche de l'étang cette année.

- La vente des cartes de pêche est en hausse pour l'année 2013

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 19H30

CR validé par M. BERIAM secrétaire de séance

BUFFET Michel	
TOUCHAIN Yves	Absent pouvoir à J.L FRANCHET
CROISSET Jean-Michel	
VANNEAU André	
BERIAIM Michèle	
BARBEREAU Gérard	
CHENNEVEAU Christelle	
DOMINGUEZ Pascal	Absent
FOUCHER Evelyne	
FRANCHET Eveline	
FRANCHET Jean-Louis	
FUSIL Daniel	Absent
MANUEL Jacqueline	Absente
PORNIN Frédérique	Absente